

(FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 85.*

**Motion d'ordre Katharina Thalmann Bolz/  
Moritz Boschung-Vonlanthen  
demandant le traitement urgent de la motion  
M1066.08 Katharina Thalmann-Bolz/Moritz  
Boschung-Vonlanthen<sup>1</sup>**

**Dépôt et développement**

Die Dringlichkeit der Standesinitiative drängt sich auf, um die momentan in den Eidgenössischen Räten laufenden Verhandlungen im Energiebereich im Sinne der Motion zu beeinflussen und damit günstige Voraussetzungen für die kantonalfreiburgische Energiestrategie zu schaffen, welche im kommenden Frühling im Grossen Rat vorgestellt werden wird.

Der Staatsrat ist deshalb gebeten, in Anwendung von Art. 174ff. des Grossratsgesetzes die Antwort auf die Februarsession 2009 hin bereitzustellen, damit der Grosse Rat über die Erheblicherklärung ebenfalls in der Februarsession 2009 befinden kann.

**Prise en considération**

**Boschung-Vonlanthen Moritz (PDC/CVP, SE).** De quoi s'agit-il? La Confédération a instauré il y a sept mois un nouveau système de promotion du courant vert. On pouvait s'inscrire pour la rétribution du courant injecté à prix coûtant. Jusqu'à maintenant, on dénombre 5426 installations inscrites dont 311 du canton de Fribourg. L'analyse de ces inscriptions montre que ce nouvel instrument d'encouragement rencontre un tel engouement qu'il atteint déjà ses limites. Les plafonds maximum prévus, pour les installations photovoltaïques par exemple, sont déjà atteints, tout comme le plafond général englobant tous les autres types d'installations soit hydrauliques, éoliennes, géothermiques, biomasse ou déchets issus de la biomasse. On est donc à court terme devant un blocage de ce nouveau système d'encouragement de production de courant vert et cela même avant la mise en œuvre qui démarre le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Avec un blocage, on freine naturellement l'intérêt et la bonne volonté de tous les gens, des entrepreneurs et des communautés qui ont l'intention de faire une contribution à la promotion de l'énergie renouvelable. Avec une initiative cantonale, nous faisons appel aux autorités fédérales pour qu'elles fassent tout leur possible pour débloquer la situation et qu'elles puissent répondre positivement aux demandes pour l'installation de différents types d'installations.

Pourquoi l'urgence? Premièrement, actuellement dans les chambres fédérales, les discussions concernant la production d'énergie et surtout aussi d'énergie renouvelable sont en cours. C'est donc bien le moment pour communiquer maintenant aux autorités fédérales notre souci et notre volonté de promouvoir l'énergie renouvelable. Si nous n'appliquons pas l'urgence, nous risquons de louper le train et nous ne pourrions plus influencer les décisions. Même si en général, les initiatives cantonales n'ont pas un effet extraordinaire dans la Berne fédérale, il serait à mon avis faux de ne pas donner un signe dans la direction que vise la motion.

Deuxièmement, la promotion de l'énergie renouvelable selon le système de la Confédération correspond tout à fait à la stratégie énergétique que poursuit notre canton. Le conseiller d'Etat Beat Vonlanthen me l'a confirmé. Nous pouvons avec cette initiative créer de bonnes conditions en faveur de notre stratégie qui devra être publiée au cours du printemps prochain. Pour cela, il ne faut pas perdre de temps. L'urgence de la motion s'impose. Nous n'y avons qu'à gagner.

Troisième point. Je viens d'apprendre que le canton de Berne vient d'accepter la semaine passée une initiative cantonale dans le même sens. C'est donc pour nous une bonne occasion de coordonner les violons avec d'autres cantons, notamment avec Berne. C'est avec ces remarques que je vous invite à voter l'urgence. Ceci aura pour conséquence que la prise en considération de la motion pourra avoir lieu durant la session de février 2009.

**Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA).** Als Mit-Motionärin und auch als Fraktionssprecherin der Schweizerischen Volkspartei nehme ich Stellung zur Dringlichkeit der vorliegenden Standesinitiative. Ich verzichte aber bewusst auf eine Wiederholung der Erklärungen des Grossratkollegen und Mit-Motionärs Moritz Boschung.

Wichtig ist mir aber, dass die sich abzeichnende Blockierung des neuen Fördersystems für grünen Strom durchbrochen werden kann. Die momentane Motivation, auf alternative Energien umzustellen, insbesondere auf Fotovoltaik-Anlagen, muss zwingend erhalten bleiben. Durch eine möglichst schnelle Einreichung einer Standesinitiative soll der Druck aufgebaut werden, damit die mangelnde finanzielle Unterstützung gewährleistet wird.

Zugunsten eines umweltbewussten und zukunftsgerichteten Handelns bitte ich Sie, auch im Namen der SVP-Fraktion, diese Dringlichkeit unbedingt zu unterstützen. Unsere Bürger werden es zu schätzen wissen.

**Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR).** Tous les arguments ont déjà été énoncés. S'il s'agit de profiter encore un peu plus de la manne fédérale, la majorité du groupe libéral-radical est en faveur de l'urgence du traitement de cette requête.

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** Je vous informe que le groupe socialiste soutiendra également l'urgence à l'unanimité.

<sup>1</sup> Dépôt et développement de la M1066.08, BGC p. 2550.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Je suis d'accord de présenter rapidement une réponse au Conseil d'Etat, pour que cette prise de position du gouvernement puisse être incluse dans la discussion au Parlement en session de février. Je ne prends pas position sur le contenu actuellement, mais je pourrais me rallier à cette proposition d'urgence.

– Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée par 85 voix contre 0. Il y a 3 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP).  
*Total: 85.*

*Se sont abstenus:*

Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 3.*

– Il sera ainsi dérogé à la procédure ordinaire sur les points suivants: le Conseil d'Etat est prié de mettre à disposition sa réponse à temps pour que la motion puisse être examinée par le Grand Conseil lors de la session de février 2009.

**Mandat MA4009.08 Michel Losey/Eric Collomb/Louis Duc/Valérie Piller/Albert Bachmann/Dominique Corminbœuf/Michel Zadory/Charly Hänni/Elian Collaud/Alex Glardon**  
(gens du voyage)<sup>1</sup>

*Prise en considération*

**Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** C'est très volontiers que je vous donne quelques précisions en début de cette discussion sur ce mandat concernant les gens du voyage. Le mandat que vous avez transmis au Conseil d'Etat en date du 7 mai est pour le moins très clair: entreprendre prioritairement les pourparlers avec les communes concernées et entreprendre les démarches nécessaires pour aboutir à une solution durable. C'est ce qui figure très clairement dans le mandat.

Dans les discussions, permettez-moi de reprendre deux députés qui sont intervenus. Tout d'abord M. le Député Eric Collomb, qui disait en substance: «M. le Conseiller d'Etat, avec ce mandat, nous mettons dans vos mains le bistouri qui doit vous permettre de crever un abcès qui menace de sauter. Nous osons espérer que vous en ferez bon usage, tout en invitant le Conseil d'Etat à reprendre prioritairement les négociations avec les communes de Granges-Paccot et La Tour-de-Trême.» Ensuite, M. le Député Albert Bachmann, qui est intervenu en ces mots: «Il faut appeler un chat un chat. Je demanderais au Conseil d'Etat formellement de reprendre les discussions avec les communes avant d'aller prospecter à gauche et à droite ailleurs.» Je pense qu'il est important de le rappeler.

Vous admettez avec moi que c'est un dossier à la fois simple et compliqué. Compliqué, car toutes les personnes, communes, associations que j'ai eues l'occasion de rencontrer pendant l'été, à différentes reprises, m'ont toutes félicité pour le travail réalisé dans ce domaine et m'ont toutes dit que j'avais raison ou que le Conseil d'Etat avait raison de régler une fois pour toutes cette problématique. En revanche, elles m'ont aussi toutes dit: «C'est bien de le réaliser, mais surtout pas chez nous, plutôt ailleurs.» C'est également un dossier simple – je viens de vous citer les déclarations respectivement le mandat – pour la simple et bonne raison que j'ai repris le travail de la Commission des gens du voyage pour dire clairement que ce sera Granges-Paccot dans un premier temps, et pour la deuxième place ce sera la Tour-de-Trême. Ce sont les conclusions de la Commission des gens du voyage.

Il est vrai que j'ai examiné d'autres emplacements sur la commune de Bulle. Inutile de vous dire que je n'ai reçu aucun écho favorable. J'ai même examiné avec le syndic de Bulle d'autres emplacements sur le territoire de Bulle, respectivement de la Tour-de-Trême. Bien sûr, aucune proposition n'a fait mouche. J'ajoute aussi que partout où j'ai eu des discussions, les discussions ont été vraiment franches et loyales.

J'ai reçu deux propositions de M. le Député Christian Bussard ici présent, deux propositions qui concernent

<sup>1</sup> Déposé et développé le 7 mai 2008, BGC p. 805; réponse du Conseil d'Etat le 14 octobre 2008, BGC p. 2286.